

Auvergne

la ligue de
l'enseignement
Fédération des Associations Laïques 63

N° 444 • MAI / JUIN 2013

laïque

ENCART CENTRAL

Compte-rendu de l'assemblée
générale de la FAL le 24 mai 2013
à Saint-Éloy-les-Mines

DOSSIER

L'aménagement
de la semaine
scolaire P. 4/5



Au cœur des débats...
Au cœur des projets...
Au cœur de la République...

L'école

ÉDITO

Chaque année, entre 120 000 et 150 000 jeunes "décrocheurs" quittent l'école sans aucune qualification, ce n'est pas tolérable... Un taux élevé d'enfants en difficulté avec la lecture à l'entrée en classe de sixième, ce qui conditionne l'ensemble des apprentissages, ce n'est pas tolérable... Une école qui n'est plus l'école de tous, qui n'est plus l'école pour tous, qui secrète des inégalités de plus en plus flagrantes, ce n'est pas tolérable.

Alors la République se mobilise, son président, son ministre de tutelle, pour refonder l'école, à l'écoute des enseignants, à l'écoute des parents d'élèves, des élus, des mouvements complémentaires de l'école, en concertation avec tout ce qui est concerné par l'école... et prioritairement à l'écoute des enfants... en se penchant en priorité sur le niveau essentiel qu'est l'école élémentaire. Elle revoit en profondeur le fonctionnement de l'école élémentaire, en partant de l'observation énoncée par le psychologue Henri Wallon, spécialiste de la psychologie de l'enfant, que "l'enfant n'est pas l'enfant d'un milieu mais de plusieurs milieux", en partant du principe qu'il convient de prendre en compte dans cette réflexion une amplitude scolaire qui intégrerait temps d'enseignement, temps éducatif et temps d'éveil, bref, une remise en cause du rythme scolaire journalier, hebdomadaire et annuel.

Des principes qu'énoncent en plein accord la Ligue de l'enseignement depuis les années 1990 et la FCPE, repris dans le projet de la FCPE de juin 2011 : "L'enfant, le jeune n'est pas seulement un élève. De ce fait, le temps scolaire doit s'intégrer dans une réflexion globale sur ses rythmes de vie. Il faut dépasser l'intérêt des adultes pour se concentrer sur celui de l'enfant, du jeune. Ce sont ses besoins qui doivent guider l'organisation des rythmes."

Une réforme des rythmes d'abord qui s'inscrit dans le cadre plus large de refondation de l'école de la République qui concernera à terme le second degré, les contenus d'enseignement, les programmes et les méthodes...

Une réforme ambitieuse qui mobilise tous les acteurs de l'école parce qu'elle apparaît nécessaire à tous et parce qu'elle s'inscrit dans un projet éducatif territorial conçu pour une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

C'est dans ce projet que nous devons nous inscrire pour concourir à la réussite de l'école que nous voulons.

128 communes sur 312, représentant 56 % des élèves de ce département, sont engagées dans ce projet dès la rentrée prochaine.

Inscrivons-nous dans cette démarche en nous rappelant que nous sommes au service du progrès social, du développement culturel pour tous, pour que chacun puisse accéder à son rôle le plus éminent, celui de citoyen responsable dans une société authentiquement démocratique.

G. Chanel

Dans une tribune intitulée "L'école ne doit pas être une machine à trier nos enfants" parue fin 2011, Françoise Cartron, sénatrice de Gironde, Éric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement, Yves Fournel, président du réseau français des villes éducatrices et Jean-Jacques Hazan, président de la FCPE, faisaient le constat d'une situation très dégradée à la fin du précédent quinquennat.

La future loi d'orientation sur la refondation de l'école se propose de rompre avec la situation précédente. La Ligue de l'enseignement a participé à la consultation de l'été 2012 et contribué à amender la loi en débat depuis février et adoptée depuis peu. Elle s'est appuyée sur la réflexion qu'elle mène depuis 1998 et l'ouvrage qu'elle avait publié en 2005 intitulé "Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous, pour que la république laïque, démocratique et sociale tienne ses promesses !" Elle se réfère également à l'appel de Bobigny (octobre 2010), dans lequel plus de cinquante organisations (syndicats, parents, associations d'éducation populaire et mouvements pédagogiques) et cent villes se sont engagées pour une autre politique pour l'école et une véritable politique éducative globale et partagée pour l'enfance et la jeunesse.

Le 21 mars dernier, elle a délivré, pour la troisième fois depuis décembre, au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) dont elle est membre, une déclaration qui démontre sa vigilance et son ambition pour la réussite de tous les enfants.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de cette déclaration, précédé d'un extrait de la tribune de 2011 qui reflètent les positions prises nationalement par notre mouvement partenaire de l'école.

De la scolarité à l'éducation au droit à l'éducation

... Les idées, projets et pratiques ne manquent pas. Alors chiche ! On la fait cette école qui s'oblige à être pour tous les enfants de France un espace protecteur et émancipateur, missionné pour assurer vraiment l'acquisition des savoirs pour tous, un lieu de travail culturel et de vie collective ouvert sur les territoires et le monde. Une école qui fait naître et entretient le plaisir d'apprendre, la confiance en soi, en l'autre et dans les cadres collectifs.

Elle doit le faire dans le contexte de production incessante de connaissances et de profusion des sources de diffusion avec les technologies numériques qui invitent à repenser ses contenus et ses pratiques pédagogiques. Mais surtout, elle doit le faire afin de préparer les générations futures à prendre en charge

les enjeux communs en partie inédits de notre humanité : culturels et scientifiques, écologiques, éthiques, économiques et sociaux. Il n'y a pas de réponses toutes faites à ces défis.

C'est la grandeur et l'enthousiasme d'une politique publique d'éducation globale et de formation tout au long de la vie qui permettra de les construire, avec une école refondée coopérant avec les autres acteurs éducatifs et culturels. Cette école doit déjà se constituer pour la scolarité obligatoire portée au moins à minima de 3 à 16 ans par une articulation renforcée et effective de l'école primaire - maternelle et élémentaire - et du collège qui assure une réelle continuité dans les contenus, les apprentissages et l'organisation, respectant ce que l'on sait maintenant des meilleurs rythmes

pour apprendre. Cette nouvelle école de la scolarité obligatoire doit être précédée d'un véritable service public de la petite enfance sur l'ensemble du territoire, ouvrir aux différentes voies du lycée reconnues en égale dignité et s'inscrire dans des projets éducatifs de territoires reconnus par la loi.

Cela appelle des choix politiques, des investissements publics et l'association la plus étroite possible de tous les citoyens. Parce que l'éducation est décidément l'affaire de tous et parce que, dans ce cadre-là, l'école doit s'obliger à outiller tous les enfants pour qu'ils puissent apprendre à faire les choix de toute une vie, des choix personnels, professionnels et citoyens. C'est en permettant à tous les enfants de réussir qu'on peut les convaincre que c'est possible. Que l'avenir est possible.

Déclaration à propos du projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique

■ **À la séance du 21 mars 2013 du conseil supérieur de l'éducation, la Ligue de l'enseignement a fait la déclaration suivante :**

Les débats parlementaires sur la loi pour la refondation de l'école de la République qui sont en cours montrent combien il faut articuler toutes les compétences et tous les engagements. La Loi d'orientation est ambitieuse, et nous nous en félicitons, sur la nécessité de l'éducation partagée et la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative. Mais nombreux sont ceux qui regrettent que la Loi n'aille pas plus loin, par exemple en faisant des Projets éducatifs de territoire une nouvelle obligation publique garantie conjointement par l'État et les collectivités. Ces projets devraient être le cadre local de la refondation de l'école dans une approche éducative globale.

Nous voyons des blocages sur la définition des responsabilités pour la réalisation de cette ambition. L'État doit-il seul assumer ce choix de société au nom de l'égalité, et en financer l'intégralité des coûts ?

Une obligation réglementaire de plus suffirait-elle à faire advenir des projets réellement concertés au local ? L'enjeu démocratique du développement éducatif local pourrait-il être réglé par une seule loi sur l'école ?

Nous touchons là sans doute aux grands défis de la refondation et de l'ambition démocratique qu'elle porte.

La Loi de décentralisation et de réforme de l'action publique présentée ce jour doit ouvrir quelques pistes.

■ **Reconnaître la place légitime de tous, non seulement dans la décision, mais aussi dans l'organisation de l'action publique en matière éducative.** Pour une meilleure articulation de tous les acteurs et temps éducatifs, l'État ne peut à lui seul régler la question de la gouvernance, de l'organisation et du financement de projets qu'il faut adapter à chaque contexte local. Cette adaptation de l'action publique aux besoins et ressources locaux est un des grands défis de la modernisation de notre démocratie depuis les premières lois sur la décentralisation des années 80.

La refondation de l'école passera donc nécessairement par une étape nouvelle de la décentralisation. Il faudra trouver un nouvel équilibre entre le principe de libre administration des collectivités, de nouvelles compétences obligatoires en termes d'éducation non scolaire (notamment à l'échelle intercommunale), et surtout faire vivre une démocratie participative. L'État, avec une approche interministérielle forte, aura à réguler des inégalités territoriales qui existent déjà et que la présente loi ne crée pas, en organisant une nouvelle solidarité entre territoires, institutions et acteurs.

■ **L'école publique et laïque a un rôle central et singulier en matière d'égalité et d'émancipation, rôle qu'il faut conforter.** Mais les évolutions sociales et culturelles très rapides ont très largement déstabilisé sa légitimité et son quasi-monopole dans la construction des représentations et les parcours des futurs citoyens : elle est le lieu de la structuration de savoirs, du temps d'apprendre ensemble à

vivre ensemble et celui où les jeunes apprennent à faire le meilleur usage de leurs territoires. Il est urgent de recréer les conditions locales d'une implication citoyenne et d'une rénovation pédagogique autour d'une ambition sociale et culturelle partagée par tous. C'est tout l'enjeu du renforcement d'une culture partagée entre éducateurs (notamment via les ESPE, Écoles supérieures du professorat et de l'éducation). Mais c'est aussi une responsabilité de chacun qui ne pourra être imposée par la seule obligation administrative. Il faudra pour cela dépasser les défiances et les incompréhensions, et se donner le temps de concertations locales et de l'appropriation de finalités croisées.

La Loi d'orientation et la Loi de décentralisation, en particulier sur la réforme des temps éducatifs, doivent marquer une première étape dans la mise en œuvre d'un projet interministériel concerté.

Le Projet éducatif territorial doit répondre au défi de la globalité éducative et de la démocratie locale.

Rencontres fédératives danse "De fil en chemin 2013"



La Ligue de l'Enseignement du Puy-de-Dôme compte parmi ses 500 associations affiliées un pôle important de sections de danse. Dans le cadre de son action fédérative de soutien aux pratiques amateurs, elle organise chaque année une manifestation réunissant les différentes pratiques de danse proposées par les associations du réseau de la Ligue dans le Puy-de-Dôme.

Pour l'édition 2013, les rencontres départementales, organisées par le service culturel de la FAL et par le comité départemental UFOLEP, se sont déroulées le vendredi 17 et samedi 18 mai à la salle Jean Cocteau de la Maison de la culture de Clermont-Ferrand. L'objectif ? Valoriser la variété de ces propositions dans un esprit de rencontres et d'échanges, offrir des conditions de représentation optimales, dans un équipement professionnel, à des groupes de danseurs de tous âges (enfants, adolescents et adultes) et d'horizons très variés.

Ces rencontres ont permis de présenter des pratiques très différentes réunissant la danse contemporaine, le modern'jazz et le hip-hop. Ce fut l'occasion de découvrir 27 chorégraphies exigeantes et de qualité, toutes différentes pour les deux soirées. Les 400 personnes présentes sur le week-end ont pu en témoigner.

Pas moins d'une vingtaine d'associations ou sections se sont partagé l'affiche dont deux participant pour la première fois, le FJEP de Ménérol, section adultes, et Gibal'Danse. Au-delà des représentations, tous les participants sont devenus eux-mêmes spectateurs. Les compétences, le savoir-faire dont ce spectacle a fait preuve et cette passion commune autour de la transmission de la danse nous incitent à poursuivre cette aventure collective. Le rendez-vous est donc pris l'année prochaine ! N'hésitez pas à contacter le service culturel si vous souhaitez participer et être associés à cette prochaine édition.

Un grand merci à ceux qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cette manifestation, bénévoles, professeurs, partenaires et la ville de Clermont-Ferrand.

CONVENTION FAL / UFOLEP

La convention bipartite 2013 FAL 63 / UFOLEP 63 est signée

Le comité départemental UFOLEP63, bien que secteur sportif de la FAL du Puy-de-Dôme, est juridiquement et financièrement indépendant. Dès lors, il convient chaque année de définir par le biais d'une convention les interrelations notamment financières mais aussi les mutualisations et règles afférentes aux relations entre nos deux structures.

Dans ce contexte, la convention et l'avenant financier 2013 entre le comité départemental UFOLEP 63 et la FAL 63 ont été signés par les présidents respectifs, Gérard Chanel et Jacques Pinseau, le 6 Juin dernier en marge du Comité Directeur de l'UFOLEP.

Stage avec le théâtre du Pélican "Transmettre le théâtre à des adolescents"

Le stage annoncé dans le dernier *Auvergne Laïque* a été reporté aux samedi 12 et dimanche 13 octobre 2013 à la Cour des 3 Coquins à Clermont-Ferrand.

Horaires : de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.

Coût du stage : 70 € / 50 € pour les adhérents FAL 63. La FAL participe à hauteur de 20 € pour ses adhérents.

Renseignements / inscription :

- adhérents FAL 63 : 04 73 14 79 16

- non adhérents FAL 63 : Théâtre du Pélican - 04 73 91 50 60.

Réunion plénière pour les troupes de théâtre affiliées à la FAL

Les troupes de théâtre affiliées à la FAL sont invitées pour une réunion plénière le jeudi 4 juillet 2013 à 18 h 30, salle de l'Orangerie au Centre de Chadieu à Authezat.

Ordre du jour :

- Festival de Lempdes : bilan et perspectives

- Bilan stage théâtre 2012-2013 et propositions projet de formation théâtre 2013-2014

- Questions diverses.

La présence de toutes les troupes de théâtre affiliées à la FAL est vivement souhaitée pour permettre la construction et la mise en place des différents projets théâtraux.

Ce temps de réunion se clôturera par un pot amical offert par la FAL permettant de prolonger cette rencontre. Pour la petite collation, nous proposons à chacun d'apporter un en-cas salé à mettre en commun. Nous comptons sur vous !

Merci de nous tenir informés de votre présence (ou non) par téléphone au 04 73 14 79 17 ou par mail au vlandry@fal63.org.

UFOLEP

Championnat de France de tir à l'arc

1993... 2003... 2013... pour la troisième fois, les instances nationales de l'UFOLEP ont confié l'organisation du championnat de France UFOLEP de tir à l'arc au Comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme.



570 archers issus de toutes les régions de France s'étaient donné rendez-vous sur le site du Cerey à Riom le 19 mai dernier. Avec les accompagnateurs et les bénévoles, ce sont près de 900 personnes qui ont pris possession des lieux préparés et mis à disposition par Riom Communauté et la Ville de Riom.

À raison de 75 archers par volée, les compétiteurs de huit ans jusqu'à la catégorie vétéran ont bravé le froid et le vent tout au long de la journée sans que la pluie ne vienne perturber l'épreuve.

Les accompagnateurs et les enfants ont pu se distraire toute l'après-midi en pratiquant le tir à la carabine laser, le tir à la sarbacane, le trampoline ou jouer dans le château gonflable. La journée s'est achevée par un repas dansant à la salle polyvalente de Pont-du-Château.

Que tous les bénévoles qui ont répondu à l'appel du Comité départemental UFOLEP et qui ont œuvré pour la réussite de cette journée soient ici remerciés.

Pratiquer tous les sports à tous les âges

Le Comité Départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme, soucieux de proposer des activités physiques adaptées à tous les publics, organisait une journée multiactivités le vendredi 31 mai à Aigueperse.

77 personnes de plus de 55 ans ont répondu à l'appel des organisateurs pour pratiquer randonnée pédestre, tir à l'arc, pétanque, stretching, danse country, marche nordique sans oublier une initiation golf.

La bonne humeur était présente à ce rendez-vous annuel, avec des moments conviviaux très appréciés comme le repas de midi servi sous la halle.

Les activités étaient encadrées par les animateurs bénévoles UFOLEP tous titulaires d'un diplôme fédéral.



Les organisateurs et participants ont pu partager le verre de l'amitié avec Christine Pirès-Beaune, députée, Gilbert Petitalot, maire d'Aigueperse, accompagnés des

maires de St-Genès-du-Retz, Thuret, Aubiat et Artonne. Une journée réussie puisque organisateurs et participants se sont donné rendez-vous pour l'édition 2014.

Foyer des jeunes et de la culture d'Entraigues Entre Ambène et Bedat : enthousiasme et bénévolat

Un Foyer des Jeunes fut créé en 1975 et se distingua rapidement par l'organisation parfaite d'un cross UFOLEP. C'était le fil rouge des activités de l'association et les recettes des bals servaient à financer cette rencontre sportive annuelle. Le Foyer disposait d'une salle où les jeunes pouvaient se rencontrer autour d'un baby-foot ou d'un jeu de fléchettes.

Et puis les années ont passé, les animateurs ont vieilli et l'association s'est mise en sommeil en 1995.

Il a fallu attendre septembre 2012 pour que, tel le Prince Charmant, une poignée de jeunes Entraiguoises réveillent l'endormi qui avait laissé un petit pécule sous l'oreiller. Le Foyer des Jeunes et de la Culture renaît donc de ses cendres et se lance avec enthousiasme dans diverses activités qui ont vite trouvé animateurs et pratiquants. En direction des enfants des classes du primaire un atelier "loisirs créatifs" ; les artistes en herbe tissent, peignent, bricolent... avec entrain sous la direction bienveillante de Myrtille.

Il y a quelques années, Entraigues était connu pour son club de football dynamique ; ce dernier a disparu mais a laissé de nombreux nostalgiques... Ce sont eux qui, au sein du Foyer, ont formé une équipe de vétérans. Rejoins par des plus jeunes, les adeptes du ballon rond, avec l'aide de la municipalité, reconstituent les infrastructures disparues ou dispersées.



Le bureau

Présidente : Aurélie Nouaille-Degorce

Vice-présidente : Myrtille Luque

Trésorière : Caroline Joubert

Secrétaire : Marion Joubert

Arts créatifs, sport mais aussi théâtre, des Entraiguoises veulent monter sur les planches ; aussi elles ont formé une troupe "Les Darraques" et monté une pièce qui sera présentée au public prochainement. Un atelier enfants est envisagé par ces passionnées de la scène.

L'équipe de bénévoles veut aussi animer la cité en organisant Halloween, galette des rois et soirée théâtrale avec une troupe extérieure.

Le Foyer des Jeunes et de la Culture entretient de très bons rapports avec l'équipe enseignante et il aura peut-être un rôle dans le dispositif des nouveaux rythmes de la semaine scolaire.

La municipalité met à la disposition de l'association sa salle socioculturelle et réhabilite ses installations sportives. Tout cela ajouté à l'enthousiasme de son équipe dirigeante, *Auvergne Laïque* prédit des jours heureux au Foyer des Jeunes et de la Culture affilié à la Fédération des Associations Laïques.

Classe USEP de Saint-Julien-de-Coppel Paralympiques : prêts, partez !



"Si les cinq sens des handicapés sont Stouchés c'est un sixième qui les délivre ; bien au-delà de la volonté, plus fort que tout, sans restriction, ce sixième sens qui apparaît, c'est simplement l'envie de vivre." Grand Corps Malade.

L'organisation des jeux paralympiques de Londres 2012 a donné l'occasion à l'USEP de proposer aux classes volontaires d'aller à la rencontre - et sans doute à la découverte - du sport adapté et de celles et ceux qui le pratiquent à un haut niveau : les sélectionnés pour les jeux paralympiques. Il appartenait ensuite aux enseignants animateurs USEP de prendre les contacts nécessaires pour mener à bien le projet. Le premier sportif contacté n'a même pas répondu à la sollicitation. Son absence a été mille fois compensée par la rencontre avec Céline Manzuoli, judokate malvoyante du Stade Clermontois (championne de France en 2007, 2009, 2010 et 2012 (+ 70 kg) ; championne de France toutes catégories en 2007 et 2010 ; Médaille d'or au tournoi interna-



Céline Manzuoli, judokate du Stade Clermontois, ceinture noire premier dan.

tional d'Allemagne en 2007 et 2008 ; Médaille de bronze aux Championnats d'Europe en 2007 et 2011 ; Médaille de bronze en 2010 aux Championnats du Monde et septième (+ 70 kg) en 2008 aux Jeux Paralympiques de Pékin, ceinture noire premier dan).

Le premier contact a eu lieu alors que Céline était en pleine préparation. Pas facile de suivre son parcours olympique par manque de diffusion télé. Mais les enfants ont été attentifs et curieux, le maître aidé dans sa tâche par l'Association des Paralysés de France (APF). Questionnaires, 4 pages de réponses, courriels, encouragements : la relation a été fructueuse jusqu'au point d'orgue tant attendu, la visite de Céline à Saint-Julien : "Elle nous a apporté un dra-

peau, un livre de photos, le film d'un combat et elle a battu le maître sur le tatami de la salle des fêtes !" Les enfants en parlent encore...

Disponibilité, écoute, gentillesse, dévouement, simplicité, respect : merci Madame Manzuoli. Vous avez donné de votre vie de sportive de haut niveau une image qui associe, et pour longtemps, la réalité au rêve à l'école de Saint-Julien-de-Coppel.

Le projet de classe bâti par Yann Fournet-Fayard, toujours dans le cadre de l'USEP comportait, en plus de la découverte sportive, d'autres pages pour mieux connaître et faire connaître le handicap. Les élèves ont ainsi participé à une journée "Lire et faire lire" au CMI de Romagnat et y ont découvert l'activité sarbacane, activité symbole de l'USEP Handisport. Les questions inévitablement posées par certains parents ont trouvé réponse grâce à la visite préalable d'Élisabeth Perrin, responsable du secteur AIS à l'Inspection académique. Sage initiative qui a permis de tranquilliser tout le monde.

"J'ai ressenti de la joie et j'espère que je leur ai fait oublier leur handicap", rappelle Clément, aussitôt suivi par un copain : "Au début, je n'osais pas les regarder et après je leur ai parlé. Ils étaient gentils". Mots d'enfants qui valent tous les commentaires.

Une journée sera consacrée à la découverte des courses à handicap et du Torball lors d'une rencontre au gymnase des Cézeaux.

Pour son action et valant aide à la démarche et reconnaissance du travail accompli, la classe de Saint-Julien-de-Coppel a été dotée des valisettes spécifiques de l'USEP et d'une valise Torball et sarbacane par la Fédération Française handisport.

ÉCHOS



Les Némophiles de l'Amicale Laïque Jules Verne en visite au Sénat

Répondant à l'invitation du sénateur Jacques-Bernard Magner (ancien membre très actif de l'association), vingt-huit "Némophiles" de l'ALJV ont effectué, le jeudi 23 mai, une visite remarquablement guidée, riche et complète du Palais du Luxembourg. De la Salle du Livre d'Or au majestueux escalier d'honneur, en passant par la Galerie du trône, rien n'a échappé à la curiosité de ces Clermontois qui, pour la plupart, découvraient ce lieu chargé d'histoire. Pas même l'hémicycle pourtant en plein travail parlementaire ! S'y déroulait en effet le débat sur la refondation de l'école. Installés en grand silence sur les bancs du public, les Némophiles ont pu profiter des échanges, parfois vifs mais toujours courtois, entre les représentants des diverses formations politiques et le ministre de l'Éducation nationale. L'école, au centre de leurs préoccupations quotidiennes à travers l'Amicale Laïque Jules Verne, s'est trouvée par un heureux hasard à l'ordre du jour de cette session du Sénat. De quoi ajouter un intérêt supplémentaire à la solennité du cadre. Et comme il était dit qu'une aussi belle journée devait être ponctuée de surprises, la rencontre avec Michèle André, autre sénatrice puydômoise, la discussion improvisée avec Vincent Peillon et la simplicité engageante du ministre, ajoutèrent ce supplément qui rendra inoubliable pour beaucoup cette visite parisienne.

Amicale Laïque Mercœur : 30 ans d'engagement et de bénévolat au service de la laïcité



1983 : le printemps voyait la naissance de l'Amicale Laïque Mercœur sur les quartiers nord de Clermont-Fd. Aujourd'hui, trente ans après, l'Amicale Laïque Mercœur se porte bien. Elle vient de fêter cet anniversaire au cours d'une soirée festive qui a permis de retrouver un grand nombre d'anciens de l'amicale. Toute cette grande famille, tous ces amis de l'école laïque ont toujours plaisir de se rassembler en de tels moments porteurs de tout l'engagement de ses bénévoles au service des enfants de l'école Mercœur et de leurs parents. L'Amicale Laïque Mercœur, c'est 30 ans d'activités périscolaires, 30 ans de festivités dans le quartier de la Plaine (loto, carnaval, kermesse de l'école), c'est aussi 30 ans d'aides financières apportées au groupe scolaire (inscription de tous les élèves à l'USEP, cinéma de Noël, etc.). De nombreuses récompenses ont été offertes au cours de cette soirée anniversaire aux anciens présidents dont Micheline Buscaglia, sa fondatrice, ainsi qu'à Josiane Gamain, actuelle présidente depuis septembre 1986. Tout le travail accompli par les bénévoles de l'Amicale Laïque Mercœur depuis trente ans a été applaudi et encouragé par Monsieur Serge Godard, Maire de Clermont-Fd, et les deux vice-présidents de la FAL : Bernard Guillot et Guy Grand lequél représentait Messieurs Chanel et Rideau, pour cet événement important dans la vie de l'Amicale Laïque.

Activités : informatique, anglais, dentelle, folklore d'Auvergne, danse d'expression, arts plastiques, Scrabble, pom-pom girls, karaté.

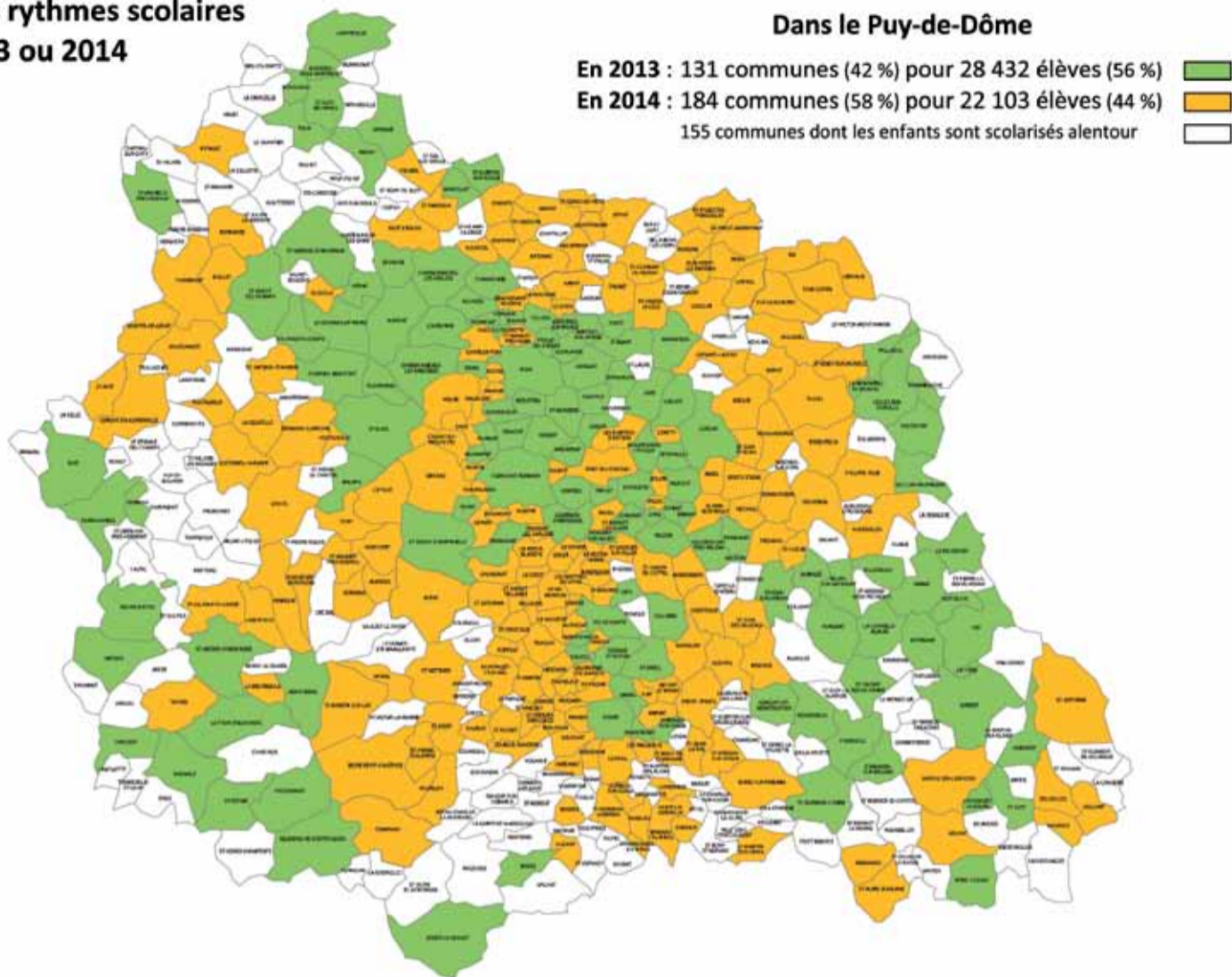
Bureau : présidente : J. Gamain - vice-président : J. Caldeira - trésorier : M. Gamain - trésorier adjoint : M. Jalte - secrétaire : J. Bouvier. Membres : M. Dusseux, Ch. Buscaglia, Ch. Saussac, O. Tizorin.

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) avant le 6 SEPTEMBRE 2013

L'aménagement de

La semaine de 4 jours pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires avait été imposée par Xavier Darcos à la rentrée 2008 sans concertation et surtout sans considérations de l'intérêt de l'enfant. Le décret du 26 janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit le redéploiement des 24 heures d'enseignement sur quatre jours et demi dont le mercredi matin (sauf dérogation au samedi matin). La journée d'enseignement a une durée maximum de 5 heures 30 avec une pause méridienne d'au moins 1 heure 30. Cette nouvelle organisation prend mieux en compte les préconisations des chronobiologistes. Après concertation avec les équipes enseignantes, les communes ont la possibilité de mettre en place cette réforme à la rentrée 2013 ou de la reporter à la rentrée 2014. Elles doivent offrir aux élèves des activités éducatives au moins jusqu'à 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Si certaines communes ou communautés de communes ont fait le choix de s'appuyer sur leurs personnels municipaux, d'autres, dans leur projet éducatif territorial, font aussi participer les associations de leur territoire. La FAL a fait des propositions en ce sens aux élus. D'autres communes, souvent des communes rurales, se donnent une année de plus pour finaliser leur projet. Pour que cette réforme nécessaire réussisse, elle doit être mise en œuvre par tous: les enseignants, les parents, ainsi que les collectivités territoriales et les associations. Il est indispensable qu'elle soit suivie, en 2015, d'une réforme des rythmes scolaires sur l'année pour que l'enfant retrouve sa place au cœur du système éducatif.

Réforme des rythmes scolaires 2013 ou 2014



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Auvergne Laïque a été reçue au Conseil général par Gilles Battut, vice-président chargé des transports et de la mobilité et par Philippe Salvignac, directeur du service.

L'entretien a permis de clarifier le fonctionnement des transports scolaires. Depuis la loi d'orientation sur les transports intérieurs de décembre 1982, ceux-ci sont de la compétence du Conseil général pour tous les élèves de la maternelle à la terminale. Ils concernent exclusivement le transport des élèves de leur domicile à l'école le matin et retour après les cours. Le financement du service est assuré par le Conseil général, une participation de 136 € par enfant étant demandée aux familles. Rappelons que ce qui concerne le fonctionnement des écoles ou RPI (regroupement de cantines, sorties pédagogiques) ne sont pas du ressort du Conseil général mais des municipalités ou écoles, même si ce sont souvent les mêmes véhicules que les enfants empruntent.

Auvergne Laïque : Combien de communes utilisent les transports scolaires pour les élèves de maternelle et primaire ?

Et combien ont choisi la semaine de 4 jours et demi à la rentrée de 2013 ?

Gilles Battut : sur les 221 communes (hors réseaux urbains de Clermont, Riom et Thiers), 82 sont concernées par la réforme. Deux communes ont reporté leur projet à 2014 à cause des transports.

AL : Comment avez-vous mis en place les transports scolaires pour la rentrée 2013 ?

G. B. : L'Inspection académique a validé tous les horaires proposés par les communes. Nous avons envoyé un courrier aux maires des communes concernées le 4 avril pour leur demander d'éviter de modifier leurs horaires de transports scolaires afin de ne pas désorganiser ceux des collèges. Pour respecter les marchés publics passés avec les transporteurs, il n'y aura pas de départs des écoles avant 16h30. Pour les élèves empruntant les lignes de transport des collèges, les modifications des horaires de passage dans les écoles primaires devront coïncider afin de maintenir l'indispensable mutualisation avec les transports des collégiens.

AL : Est-ce que le mercredi midi ne vous pose pas de problème ?

G. B. : La priorité est donnée aux horaires habituels. Puis afin de maintenir les enchaînements avec les collèges, nous discutons avec les communes pour étudier avec elles si une cantine est nécessaire le mercredi midi.

AL : Pour certaines écoles, il y a un avis réservé du Conseil général. Pourquoi ?

G. B. : Des légers aménagements d'horaires restent à négocier avec les



communes. Pour certaines écoles, on attend la réponse des transporteurs. En effet, s'il y a modification du contrat négocié, le transporteur est en droit de la refuser sans que le CG n'y puisse rien. Mais, d'ici la fin juin, une réponse sera apportée à toutes les communes. (NDLR : 29 communes étaient encore concernées début juin).

AL : Quelle sera l'incidence financière de la réforme ?

G. B. : Le budget actuellement affecté aux transports scolaires est de 30 millions d'euros par an (1 100 € par élève transporté). Pour les écoles primaires et maternelles, le coût du transport du mercredi a été évalué à 1,5 million d'euros

en année pleine (à partir de 2015). Néanmoins le Conseil général a fait le choix de ne pas augmenter la part payée par les familles à la rentrée.

AL : En conclusion, que pensez-vous de cette réforme ?

G. B. : Reconnaissons que si tous les élus et toutes les écoles avaient opté pour la mise en place à la rentrée 2013, l'affaire aurait été difficile à gérer pour nos services. Cette réforme impose le dialogue à tous les niveaux et des efforts de tous. Dans la mesure où elle est dans l'intérêt des élèves, le Conseil général met en œuvre les moyens qui sont de ses compétences pour la favoriser.

la semaine scolaire

À Riom, un projet venu de loin

2013-2014 : une année fondatrice

Depuis 2008, année du "massacre" mené par le tandem Sarkozy-Darcos, comme le dit Josée Dubreuil, maire-adjoint chargé de l'enfance et de la jeunesse, un groupe de travail existe à Riom pour traiter dans toutes ses dimensions du problème des temps de l'enfant et notamment d'un retour à la semaine de quatre jours et demi avec classe le mercredi matin. Avant d'entamer le débat, ce groupe, composé de 60 à 70 personnes (parents d'élèves, enseignants, agents municipaux, associations, élus) a d'abord cherché à acquérir suffisamment de connaissances pour comprendre ce que sont les rythmes de l'enfant ; pour cela et comme point de départ de sa réflexion, a été organisée une conférence du professeur François Testu*. Après de nombreuses réunions organisées soit en séance plénière soit en ateliers, portant sur le temps de l'enfant, le lien social et le temps dévolu à l'enseignement, proposition a été faite à tous les conseils d'école de la ville de "travailler" le mercredi matin à la rentrée 2009 ; celle-ci, à une courte majorité, n'a pas été retenue mais déjà l'idée avait germé... et n'attendait que le moment propice pour être réactivée.

Ainsi le décret du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires qui remet la question des rythmes scolaires sous les projecteurs, ne prit-il pas de court les élus riomois et la décision de la municipalité d'engager la réforme dès la rentrée prochaine ne fut pas une surprise ni pour les acteurs de l'école ni pour les Riomois. Encore fallait-il organiser la concertation autour du groupe de travail devenu comité de pilotage ; de très large au départ, elle fut rapidement déclinée au niveau



(Mme Josée Dubreuil, maire-adjoint et Mme Séverine Maronne, directrice du service Enfance Jeunesse à la ville de Riom).

de chaque groupe scolaire non pour décider de la date de mise en place de la réforme, cette décision revenant au maire, mais pour, sans perdre de temps, préparer la rentrée de septembre 2013. Selon Josée Dubreuil, "les solutions naissent de l'intelligence collective, il faut écouter, faire des concessions si nécessaire et enfin décider". Pour avancer tous ensemble, il a fallu imaginer la nouvelle organisation (cf. document joint) d'un dispositif longuement débattu, réfléchi et véritablement construit puis le présenter à nouveau aux différents conseils d'école. Avec leur accord, la machine est en marche pour une année d'expérimentation.

Pour évaluer avec précision cette année-test, prendre en compte les inquiétudes de tous les acteurs générées de manière inévitable par ce réel changement d'habitudes et analyser de quelle manière des enfants

vivent le dispositif, un comité de suivi (léger et réactif, présidé par une personne extérieure à la municipalité) sera mis en place dès le 3 septembre avec pour mission de fournir un premier rapport au comité de pilotage avant Noël.

Pour cette première année, les associations de la ville ne seront pas sollicitées, les 70 animateurs (tous titulaires du BAFA), les ETAPS et les intervenants des écoles municipales de musique et d'arts plastiques devraient être en capacité d'assurer le bon fonctionnement de ce dispositif ambitieux mais réaliste.

Depuis 2010, Riom fait partie du réseau ** "Ville amie des enfants" ; un label mérité quand on mesure l'importance de la réflexion et du travail accompli au cours de ces cinq dernières années pour que chaque petit Riomois puisse recevoir le meilleur dans un environnement parfois compliqué.

Le budget ? "Très important ! Mais il est à la hauteur de l'ambition politique portée par la municipalité de Riom en direction de la jeunesse ; investir pour elle, c'est investir pour la société de demain et là pas d'économie !" a conclu Josée Dubreuil.

*François Testu : professeur en psychologie, chronobiologiste (Université de Tours)

** Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002, " Ville amie des enfants " réunit en 2013, 234 villes Françaises et quatre Départements. Son objectif : servir la cause des enfants à travers un réseau de collectifs dynamiques engagés à promouvoir des actions pour améliorer leur vie quotidienne, à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et à développer un esprit de solidarité internationale.

Proposition présentée au DASEN (ancien Inspecteur Académique) le 19 avril 2013 :

Lundi / Jeudi

- 7 h 15 - 8 h 30 : ALSH sauf école Maurice-Genest 6 h 45
- 8 h 30 - 11 h 30 : Enseignements
- 11 h 30 - 13 h 45 : Restauration scolaire
- 13 h 45 - 16 h 15 : Enseignements
- 16 h 15 - 18 h 30 : ALSH

Mardi / Vendredi

- 7 h 15 - 8 h 30 : ALSH sauf école Maurice-Genest 6 h 45
- 8 h 30 - 11 h 30 : Enseignements
- 11 h 30 - 13 h 45 : Restauration
- 13 h 45 - 15 h 30 : Enseignements
- 15 h 30 - 16 h 45 : TAP (ateliers découverte)
- 16 h 45 - 18 h 30 : ALSH

Mercredi

- 7 h 15 - 8 h 30 : ALSH sauf école Maurice Genest 6 h 45
- 8 h 30 - 12 h : Enseignements
- 12h00 - 12h30 : ALSH

Vertaizon

Une commune engagée dans la réforme

La commune de Vertaizon a choisi de s'engager rapidement dans la réforme des rythmes scolaires ; elle a organisé une large concertation avec l'école, les parents d'élèves et l'amicale laïque qui gère l'ALSH en partenariat avec La Ligue de l'enseignement du Puy-de-Dôme.

Après de nombreux va-et-vient, la mairie a fait le choix d'horaires de classe de 8 h 45 à 12 h le matin (11 h 45 le mercredi) et différenciés l'après-midi : École maternelle : 13 h 45 - 15 h 45, élémentaire : 14 h 30 - 16 h 30.

Les temps d'activités péri-éducatif (TAP) se dérouleront donc de 15 h 45 à 16 h 30 en maternelle et de 13 h 45 à 14 h 30 pour l'élémentaire, ce dispositif permettant d'avoir recours aux mêmes animateurs sur les deux plages horaires. Cette stratégie définie, la mairie

a sollicité les familles afin d'évaluer les besoins. D'après cette enquête, sur les 368 élèves que comptent les écoles, 75 enfants continueraient de fréquenter l'ALSH périscolaire le matin, 80 le soir et 50 le mercredi après-midi.

Dans le fonctionnement programmé pour la rentrée 2013-2014, l'amicale laïque jouera un grand rôle. En effet, le midi elle pourra mettre à disposition dix animateurs permanents et ainsi accueillir jusqu'à 180 enfants de l'école élémentaire, ceux de l'école maternelle continuant pour leur part à être encadrés par le personnel municipal.

Une démarche novatrice et attractive

Dans la continuité des activités déjà proposées le midi, les animateurs de l'amicale prendront en charge les Temps d'activités périscolaires (TAP) de l'école

élémentaire pour lesquels au moins 160 élèves pourraient être concernés.

Un nouveau mode de fonctionnement complétant celui existant a donc été imaginé : lors de la pause méridienne, les animateurs proposent des activités ponctuelles pour lesquelles les enfants s'inscrivent : activités manuelles, jeux divers, activités sportives, moments calmes, lecture (96 activités différentes proposées en 2012-2013). Ces activités s'achèvent en fin de séquence.

Pour les TAP, il s'agira d'une activité de cycle avec pour chacune un objectif éducatif clairement annoncé et une inscription à la semaine. Si ceux-ci ne sont pas obligatoires pour les familles, il est bien spécifié dans la nouvelle loi d'orientation qu'inscription et assiduité sont nécessaires lorsque l'on s'y engage. Quelques exemples des propositions

qui seront faites : initiation à la philosophie (café parlote), découverte de diverses activités sportives, travaux d'art plastique par la découverte de techniques visant au développement d'une créativité, ateliers bricolage sur bois et cuir, expérimentations scientifiques, découverte de la généalogie...

Les activités proposées aux maternelles, après la classe de l'après-midi, seront mises en œuvre par sept des dix animateurs de l'amicale et leur fonctionnement sera basé sur celui de la pause méridienne des élémentaires, et dont ils ne bénéficiaient pas jusqu'à présent. Ces propositions faites en parallèle du fonctionnement de l'école vont nécessiter de la part de la mairie la mise à disposition de locaux communaux supplémentaires : appartement de fonction

déclassé, ancien réfectoire de l'école rénové, salle de réunion communale, maison des sports.

Enfin, pour satisfaire aux obligations de la CAF, l'inscription à ces activités sera payante. Afin de pénaliser le moins possible les familles, l'amicale laïque a proposé à la mairie qu'un forfait de 5 € annuels pour l'ensemble des TAP soit demandé aux familles (proposition doit encore être validée en conseil municipal).

Sur des bases soigneusement élaborées, en raison d'une démarche aussi déterminée de la municipalité comme de l'amicale laïque, l'expérience de Vertaizon ne pourra qu'être réussie et, nous le souhaitons, inspirera d'autres collectivités.



La FCPE du Puy-de-Dôme a organisé le vendredi 7 juin à la 2Deuche de Lempdes, une "soirée autour de l'enfant et du jeune". Cette réunion introduite par Catherine Roussey, présidente départementale, a permis à Gérard Betenfeld, maire de Lempdes, de présenter les initiatives et décisions municipales pour une réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Elle a ensuite été animée par Jean-Jacques Hazan, ancien président national de la FCPE et Bruno Chichignoud, président national du CAPE (Comité des associations partenaires de l'École) en présence d'un public nombreux et très impliqué. La FCPE du Puy-de-Dôme compte 3 550 adhérents repartis dans 58 conseils locaux.

ICI & LÀ

● Halte à la haine et à la violence

La mort du jeune Clément Méric, agressé pour des motifs à probable connotation politique, montre à quels drames peuvent aboutir la haine et la violence portées par une idéologie d'extrême-droite. La violence, en discours comme en actes, ne peut conduire qu'à l'affrontement et à l'impasse: elle doit être condamnée avec la plus grande fermeté. Au-delà de l'émotion ressentie par tous les démocrates, on attend de la police et de la justice qu'elles établissent la clarté sur les faits et que leurs auteurs soient condamnés dans le cadre du droit protecteur de notre démocratie républicaine et de son vivre-ensemble.

● Honneur aux blouses blanches !

Elles entrent dans la chambre comme on entre au théâtre, venant du lointain de leurs profondes coulisses. Mais la comparaison s'arrête là : elles apportent à chacun ce service de santé avec précision et délicatesse. Présentes à chaque instant la nuit comme le jour, elles négocient parfois difficilement les jours de congés légaux qu'on leur accorde mais elles sont présentes pour prodiguer les soins et le réconfort indispensables quand le soir descend et que l'angoisse monte. Parfois il leur arrive d'être en colère contre leur salaire de misère, contre leurs conditions de travail, contre leurs effectifs par trop insuffisants. Elles affichent alors un bandeau dérisoire sur leur blouse ou dans leurs services et se déclarent en grève... tout en travaillant! Car ces infirmières ont aussi des vies personnelles, un compagnon, des enfants, qu'elles doivent conduire à l'école ou faire garder par une voisine ou par les parents et ce n'est pas toujours facile. Leur journée commence tôt par le trajet à parcourir pour se rendre à l'hôpital, de nuit comme de jour. Accueilli à l'hôpital public pendant près de trois semaines j'ai pu voir, vivre et sentir cette vie du personnel hospitalier dont la présence est si douce aux malades.

M. Col

● Et la "presse", dans tout ça ?

"La presse, un média toujours aussi puissant" révélait un organisme spécialisé. Si l'âge d'or des rotatives triomphantes est révolu, la diffusion de la presse se fait de plus en plus par l'écran. Cela permet à chacun l'expéditif et le zapping. Ce n'est pas le plus grave par rapport à la concentration et la financiarisation d'une information "low cost". Quelle sera la place d'Auvergne Laïque dans le paysage audiovisuel futur ? Quoi qu'il en soit nous ne dirons plus dans l'avenir "presse papier" mais "presse écrite".

Avec les DDEN

Pensons l'éducation avec quelques grands textes de ceux qui ont voulu la comprendre, en exposer les fins et les conditions.

PARTIE 2 : Quel est le rôle de l'école qu'elle seule peut remplir et que doit-elle enseigner pour ce faire ?

• F. Buisson : "Pour faire un républicain il faut prendre l'être humain si petit et si humble qu'il soit, [...] et lui donner l'idée qu'il faut penser par lui-même, [...] que c'est à lui de chercher la vérité et non pas à la recevoir toute faite d'un maître temporel ou spirituel. Est-ce qu'on apprend à penser comme on apprend à croire ? Croire, c'est ce qu'il y a de plus facile, et penser, ce qu'il y a de plus difficile au monde. Pour arriver à juger soi-même d'après la raison, il faut un long et minutieux apprentissage [...] C'est qu'il ne s'agit de rien moins que de faire un esprit libre. Il y a des vérités incontestables, [...] telles sont les vérités [...], dans tous les ordres des sciences. Celles-là l'État les enseigne à titre de vérités démontrées et que chacun peut toujours vérifier (car elles portent leur propre rationalité). Quant aux autres, aux croyances, aux opinions, aux hypothèses, aux convictions religieuses, par exemple, l'État ne les enseigne pas. Mais il ne veut accorder à aucune d'elles un rang privilégié, le droit de parler seule et d'étouffer la contradiction." (Tel est le sens et le rôle de la laïcité dans l'école républicaine).

• Condorcet : "La condition première de toute instruction était de n'enseigner que des vérités". "Les sciences sont le moyen le plus sûr [...] de leur (aux enfants) apprendre à raisonner juste, à bien analyser leurs idées. Elles sont, contre les préjugés, contre la petitesse d'esprit, un remède sûr".

• H. Arendt : "Dans la mesure où l'enfant ne connaît pas encore le monde (la société, la nature, les hommes, leur histoire, leur culture) on doit l'y introduire petit à petit [...]. La compétence du professeur consiste à connaître le monde et à pouvoir transmettre cette connaissance aux autres tandis que son autorité se fonde sur son rôle de responsable du monde. Pour l'enfant en effet, il est comme un représentant de tous les adultes (parents compris), en lui disant «voici notre monde»". C'est la transmission de cette connaissance du monde par les savoirs universels, acquis par les professeurs qui permet aux élèves de pouvoir y vivre ensemble en hommes libres, sans le détruire ni être détruits par lui. Ils auront au contraire, la même possibilité qu'ont eue ceux qui les ont précédés, d'y être révolutionnaires pour le faire évoluer, ce qui est nécessaire à sa pérennité (cf. ci-dessous). C'est de cette pérennité du monde

dont les professeurs sont responsables du fait de leur mission d'éducation par l'instruction. C'est cette responsabilité et elle seule qui fait leur autorité en même temps que le sens de leur travail, pourvu toutefois que les gouvernants et les citoyens les reconnaissent dans cette mission qu'ils sont seuls à pouvoir remplir puisqu'elle dépend des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises. Mais être révolutionnaire en éducation risque d'empêcher de l'être dans la société :

"Des expériences modernes d'éducation ont pris des allures révolutionnaires (en contestant par exemple le rapport d'autorité entre professeurs et élèves, ou entre élèves et savoir). Évitions tout malentendu : il semble que le conservatisme, pris au sens de conservation, est l'essence même de l'éducation qui a toujours pour tâche d'entourer et de protéger quelque chose - l'enfant contre le monde, le monde contre l'enfant, le nouveau contre l'ancien, l'ancien contre le nouveau. En politique, cette attitude conservatrice - qui accepte le monde tel qu'il est et ne lutte que pour préserver le statu quo - ne peut mener qu'à sa destruction car le monde serait irrévocablement livré à l'action destructrice du temps sans l'intervention d'êtres humains décidés à modifier les cours des choses et à créer du neuf."

A quelles conditions doit répondre l'école pour "préserver le monde de la mortalité" ?

"Notre seul espoir réside toujours dans l'élément de nouveauté que chaque génération apporte avec elle. Or nous détruisons tout si nous essayons de canaliser cet élément nouveau pour que nous, les anciens, puissions décider de ce qu'il sera".

Si nous n'enseignons à nos enfants que ce que nous venons de découvrir sans leur enseigner ce qui nous a permis à nous de créer ce nouveau - déjà ancien pour eux - nous "canalisons" toute nouveauté possible en privant nos enfants de ce qui nous a permis à nous d'être inventifs et "révolutionnaires" dans la société.

"C'est justement pour préserver ce qui est neuf et révolutionnaire dans chaque enfant que l'éducation doit être conservatrice ; elle doit protéger cette nouveauté et l'introduire comme un ferment nouveau dans un monde déjà vieux qui, si révolutionnaire que puissent être ses actes est toujours, du point de vue de la génération suivante, suranné" (Et une éducation conservatrice est celle qui transmet aux enfants, avant toute

autre chose, les savoirs de culture dont a bénéficié la génération qui les a précédés).

• Kant : "D'où viendra ce meilleur état universel (qui est la fin de l'éducation) ? La puissance et l'argent ne réaliseront pas cette tâche, tout au plus peuvent-ils la faciliter. [...] En conséquence, l'organisation des écoles devrait ne dépendre que du jugement des personnes intéressées au meilleur bien universel et capables de concevoir l'idée d'un meilleur état à venir, et de rapprocher peu à peu l'humanité de son but (ce qui définit l'intérêt général). Ils doivent porter un soin précis à ce que se développe l'humanité et tâche plus difficile, à mener la postérité plus loin qu'eux-mêmes ne sont parvenus."

• H. Arendt "Exception faite des projets qui visent à augmenter les moyens d'enseignement, on ne tente rien d'autre qu'une restauration : on rétablira une fois de plus l'autorité dans l'enseignement ; on mettra l'accent non plus sur les activités extrascolaires mais sur les matières du programme. Enfin, on parle de modifier les programmes actuels de formation des professeurs qui devront apprendre quelque chose avant d'être lâchés auprès des enfants."

• Condorcet : "Celui qui ne sait pas écrire et qui ignore l'arithmétique, dépend réellement de l'homme plus instruit auquel il est sans cesse obligé de recourir. Il n'est pas l'égal de ceux à qui l'éducation a donné ces connaissances ; il ne peut pas exercer les mêmes droits avec la même étendue et la même indépendance. [...] De ces principes il résulte que l'instruction doit être universellement répandue [...] et son but principal est d'apprendre aux enfants à devenir un jour des citoyens." (ce qu'ils ne sont donc pas encore)

• C. Kinstler : "L'école est un espace où l'on s'instruit des raisons des choses, des raisons des discours, des raisons des actes et des pensées, pour acquérir la force et la puissance, celles qui permettent de se passer de guide et de maître. Il faut échapper à la force de l'opinion, à la demande d'adaptation [...] aux données sociales pour construire sa propre force ; l'école n'a donc pas pour tâche première d'ouvrir l'enfant à un monde qui ne l'entoure que trop : elle doit lui ouvrir ce que le monde lui cache ; il ne s'agit pas d'adapter, ni d'épanouir, mais d'émanciper. De plus, l'école doit offrir à tout enfant le luxe d'une double vie : l'école à l'abri des parents, la maison à l'abri du maître."

Pour les DDEN 63, Anne-Marie Doly

Florilège des journées départementales USEP



Basket



Escrime



Rugby



Pétanque



Pétanque

Grille n° 72

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- Susceptible de faire l'unanimité.
- Elle recueille le sang mais ne le garde pas, heureusement !
- En Corse, bassin supérieur du Golo (une orthographe). - Grand champion.
- Conseil général. - Nom de code d'une Marianne américaine. - Allez au son.
- École Normale. - Flûte à tête d'oie.
- Ceux-ci font encore "führer", hélas...
- Miné, c'est fini. - La louange qui se chante - Saint pyrénéen.
- Deux voies, parfois trois (sigle). - Dans l'air ou dans l'eau, c'est un élément de stabilité.
- Dirait.
- Apostasies. - Grain à moudre ou oseille.

VERTICALEMENT

- Rassembler, condenser.
- Elle habite à égale distance de Laval et de Château-Gontier (A vos atlas !).
- Personnage de "Matrix". - Au. - Vague sujet.
- Marc Sangnier voulait creuser le sien de l'église à l'usine. La perle de l'Arménie turque.
- Choisi par le peuple ou par le seigneur. - Ce n'est pas une coupe pour fair cul sec.

- Lune invisible, même aux Pays-Bas. - Carburants polluants.
- Rendre sans danger.
- Majeur pour une toccata de Bach ou une sonate de Mozart. Demi-déesse égyptienne. - Rien à bouffer ? Mais si, au contraire !
- Les Phéniciens allaient le chercher jusqu'en Cornouailles. - À gratter, c'est horripilant.
- Alourdit. - Scion, greffon, bouture...

Solutions au prochain numéro

Solutions mots croisés n° 71

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	I	N	T	E	R	E	S	S	E	R
II	N	E	U	M	A	T	I	Q	U	E
III	T	O	T	O		O		U	P	S
IV	E	L		T	U	R	B	E	H	S
V	R	I	A	I	T		A	L	E	A
VI	P	B		F			R	E	M	S
VII	R	E	A	S	S	O	R	T	I	S
VIII	E	R	S		T	S	E	T	S	E
IX	T	A		P	O	E		E	M	U
X	E	L	E	C	T	R	I	S	E	R

ÉCRIVAINS EN HERBE avec l'OCCE

Les Lettres d'arc-en-ciel



Mon cher Noël,
 J'ai pris le bateau et après un long voyage en mer je vais te raconter mes aventures mexicaines !
 Des Indiens ont construit des pyramides il y a des milliers d'années, elles ne ressemblent pas à celles d'Égypte. Je suis montée tout en haut !
 J'ai eu très chaud alors je me suis acheté un sombrero, c'est le chapeau que portent les Mexicains pour se protéger du soleil.
 Dans le désert, pas moyen de faire une petite sieste sans se piquer !
 Il n'y a que des cactus et des serpents !
 Ne t'inquiète pas je reviendrai avant que le Père Noël ne passe !
 Gros bisous

Classe coopérative scolaire OCCE
 École maternelle Le Petit Prince
 à Lempdes (63)
 Enseignante responsable : Hélène Guittard

Éduquer ?

Parce qu'elle s'oppose aux dogmes ou au moins les questionne, il est indéniable que "la laïcité est une condition de l'apprentissage du vivre ensemble" et que les savoirs y participent. Mais sans une implication personnelle et quotidienne dans le vécu de l'école, ces notions restent floues pour beaucoup d'enfants.

Dans l'état actuel des choses, les directives de notre ministère de l'Éducation nationale sont plutôt du côté de l'instruction que de l'éducation. Apprendre à vivre ensemble, c'est d'abord se connaître, se respecter, s'entraider, alors qu'à l'école, dans la majorité des classes, on apprend plutôt "à jouer des coudes" pour passer devant l'autre, sous prétexte de mieux s'instruire.

Notre école souffre d'un intellectualisme qui propose beaucoup trop tôt des démarches d'apprentissage abstraites, ce qui expliquerait l'échec de certains élèves qui ont besoin, plus que d'autres, de manipulations, d'étapes concrètes pour arriver au concept, les démarches purement intellectuelles ne leur parlant pas.

Le mal dont souffre l'école (et peut-être notre société entière) est l'ignorance, voire le mépris d'une intelligence pratique (ne parle-t-on pas de choses "basement matérielles"). Celle-ci ne s'oppose pas à l'intelligence abstraite mais au contraire, la complète et la sert. Ce clivage des intelligences génère un dysfonctionnement dans l'acquisition des apprentissages qui se retrouve à tous les niveaux : on sait faire les lois mais on ne sait pas les faire appliquer. Or, il me semble que la connaissance parfaite, c'est une démarche qui va de la réalité concrète jusqu'au concept abstrait mais qui "redescend" ensuite vers la réalité de tous les jours.

Si on veut aider les enfants en difficulté, il faut partir de leur vécu quotidien, ou leur proposer de s'investir dans des projets en lien avec leurs motivations pour amorcer les étapes d'apprentissage vers les concepts. Il faut aussi prendre en compte leurs difficultés sans les stigmatiser et leur permettre de constater leurs progrès afin de les valoriser et leur redonner confiance en leurs capacités. Ce que j'avance ici, ce ne sont pas des théories fumeuses, c'est ce que j'ai vécu en pédagogie Freinet comme élève puis ensuite comme enseignant et militant de l'École Moderne. Il s'agit aussi de ce que conclut Yves Reuter dans un ouvrage collectif^{*}. Les auteurs y montrent les effets particulièrement positifs observés non seulement dans l'école mais aussi dans la vie d'un quartier de la banlieue lilloise.

Voilà donc au moins deux points à changer pour que l'école remplisse mieux son rôle social pour tous les jeunes sans exception :

- Instaurer la vie coopérative pour apprendre à mutualiser ses connaissances, à s'entraider, à vivre ensemble et non chacun pour soi, égoïstement
- Œuvrer avec l'intelligence pratique pour progresser dans les apprentissages. La première chose à faire est de modifier la formation initiale et continue des enseignants : on n'apprend pas la pédagogie avec un CD mais au contact réel, efficace avec des pédagogues et avec des enfants.

Roger Montpied

* Une école Freinet-Fonctionnement et effets d'une pédagogie alternative en milieu populaire, de Yves Reuter - l'Harmattan, 2007, 254 pages.

Info Apac assurance

Nouvelle réglementation des feux d'artifice

Une nouvelle réglementation est désormais applicable pour les feux d'artifice. Celle-ci définit de nouvelles classifications et instaure une obligation de déclaration.

Classification des artifices

Articles pyrotechniques destinés au théâtre :

Catégorie T1 : articles destinés à être utilisés en scène qui présentent un danger faible ;

Catégorie T2 : articles destinés à être utilisés en scène, uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières.

Artifices de divertissement :

Catégorie C1 : artifices qui présentent un danger très faible et un niveau sonore négligeable et qui sont destinés à être utilisés dans des espaces confinés, y compris à l'intérieur d'immeubles d'habitation (exemple : petits pétards, cierges magiques) ;

Catégorie C2 : artifices qui présentent un danger faible et un faible niveau sonore et qui sont destinés à être utilisés à l'air libre ou dans des zones confinées (bombes de calibre inférieur à 65 mm) ;

Catégorie C3 : artifices qui présentent un danger moyen, qui sont destinés à être utilisés à l'air libre, dans de grands espaces ouverts et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine (bombes de calibre compris entre 65 mm et 105 mm) ;

Catégorie C4 : artifices qui présentent un danger élevé et qui sont destinés à être utilisés uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières (normalement désignés par l'expression « artifices de divertissement à usage professionnel ») et dont le niveau sonore n'est pas dangereux pour la santé humaine (bombes de calibre supérieur à 105 mm).

A noter : cette nouvelle classification remplace progressivement la classification K1 à K4. Les produits classés selon l'ancienne classification continueront à être commercialisés jusqu'à la limite de leur agrément au plus tard le 4 juillet 2017. Ainsi jusqu'au 4 juillet 2017, seront commercialisés en France des produits classés dans les catégories C1 à C4 et K1 à K4.

Obligation de déclaration

Quels sont les feux d'artifice concernés ?

Cette obligation de déclaration concerne tout spectacle présenté devant un public dans le cadre d'une manifestation publique ou privée comprenant :

- Soit des artifices de divertissement de la catégorie C4, K4 (anciens artifices commercialisés jusqu'en 2017) ou des catégories C2 ou C3 si la quantité totale de matière active est supérieure à 35 kg.

- Soit des articles pyrotechniques destinés au théâtre de la catégorie T2 ou de la catégorie T1 si la quantité totale de matière active est supérieure à 35 kg.

Auprès de qui cette déclaration doit-elle être réalisée ?
 L'organisateur de ce type de spectacle pyrotechnique doit en faire la déclaration préalable au maire de la commune et au préfet du département un mois avant la date prévue.

Par qui cette déclaration doit-elle être réalisée ?

Un spectacle pyrotechnique se déroule sous la responsabilité d'un organisateur. Ce dernier est la personne physique ou morale qui réalise ledit spectacle ou qui le commande auprès d'une société. L'organisateur du spectacle peut être une commune qui réalise elle-même le spectacle en demandant à un membre du personnel communal de le mettre en œuvre ou qui fait appel à une société prestataire de services.

Modalités de garanties APAC/LIGAP

Les feux d'artifice non soumis à déclaration préalable sont garantis sans formalisme spécifique à condition que l'association soit titulaire d'une CAP (Convention d'Assurance Personnalisation). Après vérification, une attestation d'assurance adéquate sera délivrée.

En ce qui concerne les feux d'artifice soumis à déclaration préalable, l'attestation n'est établie qu'après justification du dépôt de la déclaration préalable et des qualifications techniques de la/des personne(s) tirant le feu d'artifice.

DU 15 JUIN AU 14 JUILLET À VEYRE-MONTON

Le festival p'ART-ci p'ART-là

Le festival p'ART-ci p'ART-là est une manifestation culturelle, ludique et interactive qui s'adresse à tous. Elle associe artistes, jeunes, acteurs locaux et habitants de Gergovie Val d'Allier Communauté dans un esprit convivial et festif. La première édition se déroulera du samedi 15 juin au dimanche 14 juillet 2013 à Veyre-Monton.

Tout au long du festival, le public découvrira des installations artistiques, réalisées par des artistes amateurs ou professionnels, par des jeunes et des habitants. Ces œuvres seront implantées dans les trois bourgs de la commune de Veyre-Monton.

Des événements, des spectacles, des animations et des ateliers seront également programmés et se dérouleront en grande partie au Club 22, salle de concert associative qui sera le lieu central du festival. Accueilli par une des onze communes membres de Gergovie Val d'Allier Communauté, p'ART-ci p'ART-là aura lieu tous les deux ans.

Les animations, ateliers et événements sont gratuits sinon proposés à des tarifs très attractifs. Il est parfois nécessaire de s'inscrire auprès du SAJ afin de devenir acteur de la manifestation.

Le programme est à votre disposition au Secteur Animation Jeunes (SAJ), dans toutes les mairies, à l'Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier, au siège de la Communauté de communes ainsi que dans les différents lieux publics du territoire. Il est aussi téléchargeable sur le site Internet du festival.

+ d'infos sur www.pcpl.fr / facebook : Festival-Part_ci-Part_là



QUOI DE NEUF ?



Les cancrés n'existent pas !

Dans ce petit livre, Jean-Baptiste Alméras retrace sa scolarité à travers les appréciations de ses enseignants qui se transforment, au fil des ans, en marques au fer rouge.

En feuilletant cet ouvrage, on pense aux « Petits Transis » dénoncés par Michel Serres : ces élèves « parfaits » qui écoutent le maître en silence dans une école d'un autre temps ! Et l'on rêve de mots encourageant et valorisant aussi les élèves ne rentrant pas dans le carcan afin de ne jamais rencontrer cette phrase vidée de tout sens : « Peut mieux faire » !

Peut mieux faire, mon enfance vue par l'Éducation nationale
De Jean-Baptiste Alméras (Éditions Attila)

Fascinant / fascisant - Une esthétique d'extrême-droite par Alain Chevarin aux éditions de l'Harmattan

Un livre important



Pour se procurer *Fascinant / fascinant* on peut le commander auprès des librairies *Les Volcans* ou *La librairie*.

Michel Serres montrait dans une de ses chroniques radiophoniques à quel point la bande dessinée *Astérix le Gaulois* était en réalité une apologie de la force brutale et du dopage (à la fameuse « potion magique ») au détriment de l'esprit, ridiculisé par la mise à l'écart du barde pendant les ripailles de fins d'épisodes. Cette chronique lui a valu quelques ennuis avec la maison d'édition Dargaud.

Ne devrait-on pas en effet se méfier des idées que véhiculent certains écrits ou certains mythes à l'apparence inoffensifs ? Mais n'est-il aussi nécessaire de dépasser l'anathème et la diabolisation sommaires pour regarder de plus près ce que notre ami Alain Chevarin, ancien enseignant à l'IUFM d'Auvergne appelle « Une esthétique d'extrême droite » ? « *Qu'est-ce qui fait, écrit-il, que des gens aussi différents en apparence que des "nationalistes révolutionnaires" adeptes de rock et de cérémonies païennes, des catholiques intégristes rêvant d'oriflammes et de vitraux de Chartres, des conservateurs férus de mélodies et de couchers de soleil peints, peuvent se trouver liés et alliés au sein des extrêmes-droites dans leur détestation en matière d'art ?* »

La réponse peut se trouver en partie dans le programme de gouvernement du Front national de 2002 (chapitre « Liberté de la culture ») où est précisée l'opposition entre culture et civilisation : « *La civilisation fait du Beau l'étalon de toute production de l'esprit et de la main, la culture sacrilise la laideur ou le non-sens, voire le régressif ou le sordide... la culture refuse toute idée de Beau, toute hiérarchie* ». C'est au nom du bon sens et du bon goût que le « peuple » au pouvoir devra réhabiliter « le folklore comme la permanence des traditions de chant, de danse, de poésie, exprimant l'âme de nos provinces » et Louis Pauwels de son côté stigmatisait en 1986 dans *Le Figaro Magazine* « ... *les enfants du rock débile, les écoliers de la vulgarité pédagogique, les béats de Coluche et de Renaud et, somme toute les produits de la culture Lang* ».

En un peu plus de 200 pages et en dix-neuf chapitres étayés sur une importante documentation, l'auteur explique et développe les principaux aspects de la conception culturelle et artistique des extrêmes-droites du début du XX^e siècle à nos jours. Son travail ne consiste par seulement à dénoncer des auteurs comme Céline, dont l'engagement fut hélas très rapidement

auto-proclamé, mais de montrer comment cela fonctionne. Il lui consacre ainsi plusieurs pages dans lesquelles il démontre que « *l'esthétique de Céline (...) fait appel aux sens plus qu'à la raison, à l'émotion brute plus qu'à la réflexion, à l'immédiateté de l'appréhension plus qu'à la compréhension* ». Les calembours de Le Pen ne fonctionnent pas autrement. À côté d'écrivains clairement engagés dans l'extrême-droite, A. Chevarin analyse aussi la manière dont l'extrême droite exploite à son profit les thèmes traités par des auteurs aussi respectables que Genevoix, Ramuz ou Giono, ainsi que notre compatriote Henri Pourrat, chantre de l'Auvergne traditionnelle, qui reçut pourtant Pétain à Ambert « *à la rencontre du peuple travailleur* ». La densité du livre et sa richesse nous empêchent d'en approfondir tous les aspects : ésotérisme et New-Age, ouvrages pour la jeunesse, « Musique dégénérée », rock, etc. Contentons-nous d'encourager les militants d'éducation populaire à le lire et à maintenir en toutes circonstances une vigilance permanente. Qui a dit que « *le ventre est encore fécond, d'où a surgi la chose immonde* » ?

Marcel Col

Auvergne laïque

Abonnez-vous, réabonnez-vous !

Complétez ce bulletin :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FORUM

Clément Méric, un citoyen du monde sachant dire non

Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde, et Clément est tombé. Combien de Clément faudra-t-il pour que l'on nous débarrasse sur la place publique de ces vautours de la démocratie qui prospèrent de ses bas morceaux ?

Brillant élève assidu à mon cours d'option Sciences Po à Brest en 2012, Clément, loin d'être un gros bras de l'extrême gauche militante, était avant tout un jeune intellectuel et un citoyen du monde sachant dire non. Non d'abord à la maladie, le cancer qu'il avait combattu durant sa classe de première avec une volonté de fer, forçant l'admiration. Non ensuite au conformisme de la pensée, la synthèse « molle ». J'ai souvenir d'avoir corrigé une de ses copies consacrée à l'Allemagne durant les années 1930 où transparaissaient une culture et une maturité politiques étonnantes pour son jeune âge. Admis à plusieurs Instituts d'Études politiques différents — le genre d'étudiant que tout jury de concours recherche —, Clément était naturellement parti à Paris pour parfaire sa formation rue Saint-Guillaume et faire vivre ses idées.

Qu'a-t-il trouvé sur les bords de Seine ? De jeunes étudiants engagés comme lui dans des combats intransigeants : contre l'homophobie, contre le racisme, contre l'antisémitisme, contre l'ultralibéralisme, contre les inégalités hommes/femmes. Il n'y a rien là du nihilisme que ses liens passés avec la CNT pourraient suggérer. Mais à Paris, à ses dépens, Clément a aussi expérimenté un climat de tensions depuis plusieurs mois palpable lors de débordements publics. La culture de l'occupation de

la place publique l'animait certes, mais pour le tractage et les rites d'unité, bien loin de toute accoutumance au coup de poing auquel, du reste, sa menue silhouette et sa récente convalescence ne le prédisposaient pas. Là était sans doute sa faiblesse : Clément, sous réserve des conclusions de l'enquête criminelle à venir, a croisé des spécialistes des violences urbaines, abonnés aux discours de rupture et de haine politique et sociale que profèrent certains éléments de la jeunesse française d'aujourd'hui. La mauvaise rencontre lui a été fatale, mais sa voix demeure : s'il se revendiquait du mouvement social et s'il combattait les idées des groupuscules d'extrême droite, la personnalité de ceux qui crachent à la figure de la République et rêvent de troisième voie lui était indifférente. Le jeune homme savait pertinemment que le militantisme politique vise des adversaires pour ce qu'ils font, non pour ce qu'ils sont. En ce sens, le registre d'expression de Clément, d'un tempérament discret et un peu réservé, était aux antipodes de la culture de l'ultra-violence des skinheads.

À 18 ans, Clément avait toute la vie devant lui. Il n'est pas tolérable qu'en France en 2013 on puisse tomber sous les coups de la haine et du fanatisme. L'indignation et l'émotion suscitées par l'exacerbation de la violence doivent réunir tous ceux qui, comme Clément, veulent vivre leur liberté passionnément. Il est grand temps de dire non à ce que nous ne voulons plus voir dans notre démocratie empoisonnée.

Libération.fr - 10 juin 2013

Par Amaury Chauou Professeur d'histoire en classes préparatoires (Lycée Kerichen, Brest)

(*) Vous pouvez réagir à ce forum en envoyant un courrier ou un mail au journal.

FAL - Tél. 04 73 91 00 42

Fax 04 73 90 96 28

E-mail : auvergnelaique@fal63.org

Directeur de publication : Gérard Chanel

Rédacteur en chef : Guy Grand

Secrétaires de rédaction : Frédéric Rideau,

Françoise Manry

Comité de rédaction :

Alain Bandiera, Gérard Chanel,

Marcel Col, Régis Fauchoux, Bernard Gilliet,

Bernard Guillot, Roland Moulin

Conception/réalisation - Impression : FUSIUM

04 73 73 25 25 - F29032

Abonnement 1 an : 16 €

Abonnement 1 an tarif réduit : 9 €

Commission paritaire n° 0416 G 84688

Dépôt légal : mai/juin 2013 - N° 444